

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

21 Mai 1993  
/DECRET N° 93/215 /MEPRA/  
DGFP/DGCA.SR.

portant reclassement et nomination de Monsieur BAKOUMA Côme, Attaché des Douanes des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Douanes.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la constitution du ~~45 Mars 1992~~ ;  
(/u la loi n°021.89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;  
(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo ;  
(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;  
(/u le décret N°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;  
(/u le décret n°71/248 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique des cadres sédentaires de la catégorie A des Douanes et les règles de recrutement dans lesdits cadres ;  
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n°85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations ;  
(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

..../...

D.G.B.

D.G.B.F.

NE

JMP

(/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérim des Ministres ;  
 (/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
 (/u l'arrêté n°1025/MFPRA/DGFP/DGCA du 18 mai 1993 autorisant Monsieur BAKOUMA Côme, Attaché des Douanes de 5° échelon à suivre un stage d'Inspecteur des Douanes en Belgique (Régularisation) ...  
 (/u l'arrêté n°3436/MFPRA/DGFP/DGCA du 20 Octobre 1993 portant promotion au titre de l'année 1991 des Attachés des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Douanes en-tête FOUTIKA-MADZOU Jean ;  
 (/u la lettre n°1074/DCD/DAG du 21 Septembre 1993 du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects transmettant le dossier de l'intéressé ;

1) D E C R E T :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n°71/248 du 26 Juillet 1971 susvisé, Monsieur BAKOUMA (Côme) Attaché des Douanes de 6° échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Douanes en service à la Direction Régionale des Douanes à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Administration Douanière délivré par le Centre de Formation des Douanes et Accises de Bruxelles (Belgique) est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur des Douanes de 3° échelon, indice 1010 ACC = néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret <sup>qui</sup> prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 11 août 1992 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 21 Mai 1994

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Réformes Administratives

Jean Prosper KOYO.-

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.-

AMPLIATIONS :

- JORG.....1
- DGFP/DGCA.....3
- DGFP/DLC.....2
- DGB.....3
- DGCF.....2
- MFB/DGD.....3
- DOSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGG/BC.....2./-

✓